

Face à la situation créée par le ministre dans les écoles du département, le SNUDI-FO des Côtes-d'Armor défend les collègues et leurs revendications.

Dans le seul but de faire repartir l'activité des entreprises, au mépris de la santé et la sécurité des personnels et des élèves, contre l'avis des autorités sanitaires et médicales, le gouvernement a décidé la réouverture des écoles à partir depuis le lundi 11 mai.

Les masques, le gel hydro alcoolique, les lingettes virucides promis ne sont pas livrés ou arrivent au compte-goutte !

FO intervient à tous les niveaux depuis l'annonce de réouverture pour exiger des masques FFP2 protecteurs. Les masques grand public promis arrêtent 98% des bactéries, nous répond l'administration, sachant qu'un virus est 100 à 150 fois plus petit qu'une bactérie.

Des circonscriptions comme celle de Loudéac livrent chacune des écoles, d'autres telles Dinan Sud ou Guingamp Sud, demandent aux directeurs de se déplacer à leurs frais et leurs risques, alors qu'ils sont déjà submergés de tâches. Saisi par l'une des écoles, le SNUDI-FO 22 a écrit au DASEN, les masques et le gel étaient

alors fournis le lendemain. La circonscription de Lamballe, contrainte de distribuer du matériel tous les 2 jours, n'avait pas reçu à 15h30 vendredi les masques, et au vu du temps pour préparer les colis, donnait rendez-vous le samedi matin sur des parkings de supermarché avec les masques de lundi... C'est le règne de la débrouille.

La consigne est claire, « *Le ministère de l'éducation nationale mettra à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves des écoles et des établissements des masques* ». Sans masque, l'établissement ne doit pas rouvrir.

L'absence de campagne de tests de dépistage pour l'ensemble des personnels et des élèves fait peser de graves risques.

L'hôpital de Lannion-Trestel est durement touché, avec 50 cas au 17 mai, dont plus de soignants que de patients. Alors que les enfants de soignants étaient accueillis par les collègues volontaires, aucun test n'est prévu dans les écoles du secteur !

À l'usine de Kermené, ce sont 69 personnes touchées à St-Jacut-du-Mené, annonce l'ARS le 17 mai. La DSDEN envisageait la fermeture des collèges de Collinée et Merdrignac après les 6

premiers cas, mais celle des écoles n'était pas décidée... Le maire du Mené a décidé dimanche soir la fermeture des écoles, mais le Préfet a interdit cette fermeture !

FO demande la tenue d'un CHSCT départemental extraordinaire. Nous avons écrit au DASEN pour demander quelles mesures il prenait pour protéger les personnels : les établissements doivent fermer, et le dépistage des agents et des élèves doit être organisé.

Le « protocole sanitaire » s'avère inapplicable, sauf à faire perdre à l'école sa fonction d'enseignement.

Voici ce qu'une école du département explique aux parents. « *Dans le cas d'une réouverture, voici ce que le protocole sanitaire nous impose pour une journée de classe :*

- *l'accueil et la sortie des classes se feront par des entrées différenciées pour chaque groupe (sans récréation d'accueil).*
- *installation des enfants à leur table attitrée. Les tables seront distantes de 2 mètres*

chacune. Les déplacements au sein de la classe sont interdits.

- *les enfants ne pourront avoir accès à aucun matériel collectif (crayons, livres, jeux...).*
- *il n'y aura aucune correction individuelle, car nous ne pouvons manipuler les cahiers.*
- *les récréations seront remplacées par des temps de pause, en extérieur ou au sein de la classe, de manière échelonnée pour qu'aucun enfant ne se croise.*

- *lors de ces temps de pause, les enfants devront respecter la distanciation physique, et il n'y aura aucun matériel (pas de ballons, jeux collectifs, jeux de la maison...). »*

L'accueil des enfants de soignants l'a montré, le respect des gestes barrière, avec des groupes de moins de 5 élèves, s'avérait déjà compliqué.

Attention, **FO** alerte, ce n'est pas "on fait au mieux" et "advienne que pourra". Les réponses du ministère ne sont pas rassurantes sur la responsabilité des personnels, si par le plus

grand malheur, un enfant était contaminé, contaminait un de ses proches et que l'un d'entre eux venait à décéder.

Cela a des conséquences tragiques, ainsi, la charge de travail qui est confiée aux directeurs, est forcément mise en cause dans le malaise survenu à une collègue directrice d'une école à St-Brieuc, sur son lieu de travail le jeudi 14 mai. **FO** adresse à sa famille toutes ses condoléances et demande la réunion du CHSCTD.

FO agit pour faire respecter les droits des personnels.

Le recteur sommait les enseignants de reprendre le travail, indiquant que leurs enfants étaient prioritaires dans les établissements scolaires. **FO** est intervenue pour faire respecter le droit à la garde d'enfants (aucun texte réglementaire n'a confirmé cette priorité, le ministère de la fonction publique a indiqué que

le dispositif d'autorisation spéciale d'absence était maintenu en mai).

Les enseignants ont obtenu satisfaction. Mais pour les collègues agents territoriaux, le préfet a sorti une circulaire rendant leurs enfants prioritaires.

Suppressions de postes dans les Côtes-d'Armor à la rentrée 2020, malgré la situation scolaire catastrophique pour de nombreux élèves.

Le DASEN annonce le retour de 52% des élèves à l'école dans les Côtes-d'Armor... pour certains toute la semaine (élèves prioritaires), d'autres un jour sur deux (majorité des autres élèves), ou un jour sur quatre comme à Ploubezre par manque de remplaçants.

Tout le monde le constate, ce sont souvent les élèves, pour lesquels la présence en classe est absolument nécessaire, qui ne retrouveront pas le chemin des bancs de l'école. Même les plus sérieux des élèves de collège ou lycée se demandent le sens du travail accompli par une petite minorité.

Alors que la situation scolaire et sanitaire nécessite des mesures importantes pour une véritable sécurité, pour un travail en groupes restreints, ce sont 5 postes d'enseignants du 1^{er}

degré qui sont supprimés à la rentrée 2020, et le secondaire est bien plus touché encore.

Pire, pendant la crise, le ministère avance sur la remise en cause du statut : promotion de « l'enseignement à distance » contre le cadre réglementaire, territorialisation de l'école, directeurs d'écoles assimilés à des chefs d'établissements, ATSEM cantonnées aux tâches d'entretien au détriment de leur fonction pédagogique, etc. Le ministre annonce qu'en septembre, « *la rentrée ne ressemblera sans doute pas aux précédentes. Cette reprise de mai-juin nous permet d'expérimenter des modalités de fonctionnement, nécessairement mixtes, entre présence à l'école et enseignement à distance.* ».

FO n'accepte pas la casse de l'école républicaine, les postes nécessaires doivent être créés.

Le SNUDI-FO 22 appelle l'ensemble des collègues à relever tous les problèmes relatifs à la situation sanitaire et à l'application du protocole ministériel, et à remplir les registres de sécurité. Il enjoint les personnels à interpeler l'administration (IEN, DASEN) sur ces problèmes, en mettant le syndicat en copie. Nos élus au CHSCT feront jouer la procédure d'alerte.

Face à cette situation, nous appelons les personnels à se réunir, à définir leurs revendications dans l'unité et à multiplier les prises de positions.

Contactez Force Ouvrière pour lui signaler toutes les situations problématiques.

A Saint-Brieuc, le 18 mai 2020